

**PROCÈS-VERBAL DE LA 18^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CAISSE DESJARDINS DE GRANBY-HAUTE-YAMASKA
LE MARDI 1^{er} AVRIL 2025 À 18 H 33
EN MODE PRÉSENTIEL AU CARREFOUR DE LA COOPÉRATION**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue et ouverture officielle de l'assemblée

Le directeur général souhaite la bienvenue à tous les membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse.

Il mentionne qu'il sera accompagné à l'animation par madame Lorraine Bédard, présidente du conseil d'administration, qui agira comme présidente d'assemblée.

La présidente d'assemblée précise que cette assemblée a été dûment convoquée par un avis publié le 12 mars 2025 et que le conseil d'administration a choisi d'offrir une formule d'assemblée en mode présentiel dans les locaux du Carrefour de la coopération, ce qui implique que tous les membres présents en salle pourront voter en direct sur certains sujets, alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours.

La présidente d'assemblée mentionne que madame Josée Ouellet, vice-présidente du conseil d'administration agira comme présidente d'élection puisqu'elle sera elle-même candidate.

Monsieur Gaétan Cossette, secrétaire du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'assemblée.

De plus, la présidente d'assemblée précise qu'elle sera aussi accompagnée à l'animation par madame Noémie Gravel-Denis, présidente du comité Coopération, laquelle présentera le rapport du comité portant sur les engagements de la Caisse dans le milieu et par monsieur Louis-Éric Bolduc qui fera la lecture du rapport du comité de Mise en candidatures.

La présidente d'assemblée mentionne que ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule dans le respect des encadrements. Elles verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions des membres.

Le directeur général rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra agir à titre de proposeur ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Le directeur général invite les membres présents à faire le visionnement d'une capsule vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.

La présidente d'assemblée mentionne que M. Cormier a participé, le 22 mars dernier, à sa dernière assemblée générale annuelle du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Le secrétaire d'assemblée présente les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions avec les membres présents.

2.2. **Nomination des personnes scrutatrices**

La présidente d'assemblée mentionne que pour cette assemblée, comme il y aura de la votation en mode direct, les membres doivent nommer trois (3) scrutatrices, celle-ci recommande :

- Madame Chantal Gaumond, directrice – Soutien à la direction générale
- Madame Marie-Renée Girardot, directrice – Soutien à la direction et Gestion des risques;
- Madame Isabelle Galipeau, Analyste - Contrôle, Risque et Conformité.

Étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé, elles pourront agir comme scrutatrices, lesquelles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

La présidente d'assemblée invite les membres à voter et celle-ci rappelle que seul un membre de plein droit peut agir à titre de proposeur ou appuyer une proposition.

La présidente d'assemblée mentionne que les membres pourront voter à l'aide des cartons verts (pour) et rouges (contre) qui ont été remis lors de l'inscription des membres.

À la suite du vote,

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la nomination des personnes scrutatrices.

La présidente d'assemblée invite les membres à transmettre leurs questions ou commentaires. Celle-ci constate qu'il n'y a pas de questions ou commentaires de la part des membres.

2.3. **Nomination des officiers pour la période d'élection**

Le directeur général mentionne que madame Josée Ouellet, vice-présidente agira comme présidente d'élection, compte tenu que madame Bédard est elle-même candidate. Le directeur général précise qu'il agira comme secrétaire d'élection tel que le prévoit le règlement intérieur de la Caisse.

2.4. **Adoption de l'ordre du jour**

Le secrétaire du conseil d'administration procède à la lecture de l'ordre du jour et invite les membres à voter pour l'adoption de l'ordre du jour.

Le secrétaire invite les membres à transmettre leurs questions ou commentaires. Celui-ci constate qu'il n'y a pas de questions ou commentaires de la part des membres.

À la suite du vote,

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

2.5. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2024**

Le directeur général rappelle qu'au printemps 2024 s'est tenue l'assemblée générale de la Caisse.

Tel que mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse.

Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il mentionne qu'aucune lecture ni résumé ne sera fait séance tenante.

Il propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2024.

À la suite du vote,

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 2024.

La présidente d'assemblée invite les membres à transmettre leurs questions ou commentaires. Celle-ci constate qu'il n'y a pas de questions ou commentaires de la part des membres.

3. **RETOUR SUR L'ANNÉE 2024**

3.1. **Rapport du conseil d'administration**

La présidente présente tous les membres du conseil d'administration qui représentent les intérêts des membres dans le cadre de leur fonction.

Elle en profite pour remercier tous les administrateurs pour leur implication et également monsieur Etienne Poitras qui a agi comme administrateur de la relève au cours des deux (2) dernières années.

Elle remercie également messieurs Benoit Lapointe et Jean-Christophe Payment qui n'ont pas renouvelé de nouveaux mandats pour leur implication au sein du conseil d'administration de la Caisse.

Un leader socioéconomique de taille

La présidente d'assemblée mentionne qu'en 2024, la Caisse a utilisé une multitude de leviers pour jouer pleinement le rôle de leader socioéconomique, notamment par le programme du Fonds d'aide au développement du milieu et le Fonds C Desjardins pour les entreprises et les programmes de finances solidaires.

Il y a aussi le Fonds du Grand Mouvement qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 et qui a été bonifié de 30 M\$, ce qui le porte à 280 M\$.

En 2024, la Caisse a enregistré des excédents d'exploitation de 66,5 M\$. Ces résultats sont un indicateur de la saine gestion de la Caisse ainsi que de la fidélité des membres.

La Caisse contribue aux résultats du Mouvement Desjardins qui présente des excédents avant ristournes aux membres de plus de 3,3 milliards de dollars.

125 ans d'ambition

La présidente d'assemblée mentionne que l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins.

C'est avec fierté qu'elle souligne le 125 ans d'expertise, de présence et de performance aux services des membres et clients du Mouvement Desjardins.

Elle en profite également pour mentionner que l'année 2025 marque aussi le 85^e anniversaire de la Caisse. Ces deux anniversaires sont importants et seront soulignés au terme de cette assemblée.

À cette occasion, les membres présents sont invités à un moment d'échanges au terme de cette assemblée.

3.2. **Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

La présidente d'assemblée présente le rapport de la surveillance de la dernière année relativement à trois règles déontologiques. Les constats suivants sont faits :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. **Rapport financier au 31 décembre 2024**

Le directeur général invite les membres à visionner une courte vidéo présentant l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

En 2024, Desjardins a continué d'appuyer ses membres et clients. Concrètement :

- C'est 3.356 milliards de dollars pour les excédents avant ristournes aux membres;
- Pour un actif total de 471 G\$;
- Ce qui représente un retour aux membres et à la collectivité de 557 M\$.

Ce sont des résultats financiers à la hauteur des attentes. Par la suite, il invite les membres à visionner une courte vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel au 31 décembre 2024 de la Caisse.

Le directeur général informe les membres du cheminement financier de la Caisse des 20 dernières années. Il en profite pour remercier les anciens directeurs généraux, administrateurs et employés de la Caisse pour leur implication et engagement.

3.4. **Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

La présidente invite madame Noémie Gravel-Denis, administratrice et présidente du comité Coopération, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et des autres engagements de la Caisse dans son milieu.

La présidente du comité Coopération invite les membres à visualiser une courte capsule vidéo portant sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et l'ensemble des engagements dans la communauté.

La présidente du comité Coopération précise que le Fonds d'aide au développement du milieu est un élément majeur de la distinction coopérative. Grâce à la ristourne collective, soit une part des excédents votée lors de l'assemblée générale annuelle afin d'alimenter le Fonds, la Caisse est en mesure de venir supporter des projets structurants pour notre milieu.

C'est plus de 1,4 M\$ que la Caisse a investi dans le milieu pour l'année 2024. Un exemple concret de la différence au bénéfice du milieu. Il s'agit d'une belle fierté de l'avoir fait non seulement en y contribuant financièrement, mais surtout en s'y impliquant comme acteur de changements par le temps et les efforts des employés et des administrateurs.

Année après année, le conseil d'administration s'assure que les projets soient en lien avec les priorités d'investissements établies dans son Plan d'engagement et de proximité. Celui-ci sera d'ailleurs révisé cette année afin d'être plus cohérent avec les enjeux qui préoccupent notre milieu. La présidente du comité Coopération invite les membres à participer activement à la consultation qui sera déployée en avril prochain.

Les dernières priorités d'investissements, adoptées en 2023 à la suite d'une consultation effectuée en 2022, sont donc spécifiques à la Caisse et représentent des enjeux sociaux et économiques déterminants pour notre communauté.

Pour l'année 2024, la Caisse a porté une attention particulière envers les initiatives ou projets dans les créneaux suivants :

- L'éducation;
- La santé et les saines habitudes de vie;
- Le développement économique, l'emploi et l'entrepreneuriat;

- L'engagement social et humanitaire;
- La culture.

En priorité, les projets porteurs auprès de la jeunesse et ceux en phase avec le développement durable bénéficieront d'un avis plus favorable.

La présidente du comité Coopération présente le rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu pour l'année 2024, soit la ristourne collective de votre caisse.

D'abord, les Fonds disponibles au 31 décembre 2023 s'élevaient à 2 484 000 \$. À la suite du vote de l'Assemblée générale annuelle d'avril 2024, un montant de 817 000 \$ a été investi au Fonds. Un montant de 1 381 000 \$ a été versé pour divers projets porteurs ;

En tenant compte de la récupération d'impôt, ceci porte le solde au 31 décembre 2024 à 2 286 000 \$. Le conseil d'administration s'est engagé à verser 1 500 000 \$ d'ici 2029 pour des projets à long terme. Donc, le solde disponible, à ce jour, est de 786 000 \$.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le directeur général invite les membres à transmettre leurs questions, lesquelles se résument comme suit :

- Dans le contexte politique actuel, un membre s'interroge sur l'accompagnement de Desjardins auprès des entrepreneurs. Le directeur général informe qu'une forte majorité des entrepreneurs ont été contactés par leur directeur de compte pour discuter des inquiétudes et mieux les accompagner.

Afin de rassurer les membres concernant le contexte économique et politique actuel, un conseiller en gestion de patrimoine recommande de contacter l'équipe d'experts à la Caisse, afin de mieux partager les stratégies, afin de minimiser les inquiétudes.

- Un membre rend hommage à madame feu Micheline Podorieszach. Cette dame a été l'une des rares femmes directrices générales et pionnière de la place des femmes dans les caisses Desjardins.
- Un membre s'interroge sur les raisons pour lesquelles il y a eu un partage des fonctions de M. Guy Cormier. Le directeur général mentionne que cette décision a été prise à la suite de l'assemblée générale annuelle du Mouvement Desjardins en mars 2024, à la suite d'un vote, et ce, afin de maintenir une gouvernance saine basée sur les meilleures pratiques.

Évolution gestion immobilière du Carrefour de la coopération.

Étant donné qu'aucune autre question n'a été posée, le directeur général informe les membres présents que la firme MNP est locataire et installée dans les locaux de la Caisse au 3^e étage. De plus, des travaux sont en cours pour procéder à la location du 2^e étage de l'immeuble B et du 5^e étage de l'immeuble A du Carrefour de la coopération.

En ce qui concerne le Centre de services Bromont, le directeur général informe les membres que des rénovations de l'immeuble débuteront dès la fin avril 2025. Cet endroit deviendra un Centre de gestion de patrimoine Desjardins et les membres et clients pourront rencontrer les experts des équipes en gestion de patrimoine de Desjardins. Un bureau transactionnel permettra aux membres d'être accompagné pour des transactions de convenance.

Le directeur général informe les membres que des actions ont été prises à la suite des réactions concernant les délais de la gestion de file d'attente pour les services au comptoir. Des améliorations physiques et de sécurité ont été apportées pour optimiser les délais d'attente.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels qui feront l'objet d'un vote en différé

Ristournes

Le directeur général invite les membres présents à l'assemblée à visionner une capsule vidéo démontrant les résultats du Mouvement Desjardins.

Présentation du scénario en vue de la votation

Le directeur général explique comment le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition sur le partage des excédents annuels pour laquelle les membres seront appelés à voter. Il mentionne que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou encore sur demande auprès de la Caisse.

- Les excédents avant ristournes aux membres se situent à 38,2 M\$;
- On soustrait les virements réglementaires et autres ajustements de 11,1 M\$
- Le solde des excédents à répartir est de 27,1 M\$ (milliers de dollars)

Pour l'année 2024 :

La proposition de versement est de 7,3 M\$

- C'est plus de 847 K\$ pour le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)
- Et une ristourne aux membres de 6,5 M\$

Au terme de la présentation, la présidente demande une recommandation de la proposition sur la répartition des excédents annuels pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

N'ayant pas de questions ou commentaires,

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le partage des excédents, tel que présenté.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

Le directeur général rappelle que madame Josée Ouellet agira comme présidente d'élection, considérant que madame Lorraine Bédard est candidate. Il précise que lui-même agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le règlement intérieur de la Caisse.

Le directeur général invite le président du comité de Mise en candidatures, monsieur Louis-Éric Bolduc, à rappeler la démarche du profil collectif enrichi.

Le président du comité de Mise en candidatures précise que le conseil d'administration s'est doté d'un profil collectif cible en fonction de critères :

- de compétences;
- de représentativité;

et que toutes les candidatures admissibles sont présentées à l'assemblée.

5.2.1. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURES

Le président du comité de Mise en candidatures présente le rapport du comité en vue de l'élection des administrateurs. Il mentionne que cinq (5) postes sont à combler et le conseil d'administration est à la recherche de membres candidats répondant aux critères.

La Caisse a reçu 7 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le président du comité de Mise en candidatures rappelle que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif.

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : droit/déontologie, comptabilité, éducation et développement durable;
- 2 ou 3 femmes et 2 ou 3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 2 membres de 35 à 49 ans, 2 membres de 50 à 64 ans et 1 membre de 65 ans et plus;
- des personnes représentant la diversité ethnoculturelle;
- des personnes engagées dans le milieu, afin de rencontrer la mission de la Caisse qui est d'être à l'écoute des membres et de la communauté;
- une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025.

Il présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur pour cette année, par ordre alphabétique :

- Madame Lorraine Bédard
- Monsieur Pierre Bell
- Madame Roxana Cledon
- Monsieur Minh Duc Duong
- Madame Noémie Gravel-Denis
- Monsieur Olivier Larouche-Labonté
- Monsieur Nicolas Mailloux

5.2.2. Présentation des personnes candidates

La présidente d'élection invite, à tour de rôle, les sept (7) candidats à venir présenter leur candidature d'une durée maximum de 1 minute.

5.2.3. Élection par votation

La secrétaire d'élection rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre (4) prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le secrétaire d'élection mentionne aux membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes;
- L'élection des membres du conseil d'administration.

Il précise que pour l'exercice du vote en différé :

- Seul un membre de plein droit pourra voter;
- Pendant la période de votation, le bouton "Mon vote" sur AccèsD sera disponible.
- Tous les documents pertinents sont aussi accessibles sur le site Internet de la Caisse.

Il mentionne les moyens de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. La borne de votation est également accessible dès la fin de l'assemblée au Carrefour de la coopération, et ce, jusqu'au 5 avril 2025. Il mentionne qu'une borne de votation est installée au Centre de services Bromont et que les membres pourront se déplacer pour voter à cet endroit également.

Ouverture de la période de votation

Le secrétaire d'élection précise que dès la fin de la rencontre, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 h 59, le 5 avril 2024.

Il rappelle que les résultats du vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de quatre (4) jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

Ainsi, la levée de l'assemblée aura lieu seulement lorsque les résultats seront positifs et publiés.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente d'assemblée termine en remerciant les membres de leur participation ainsi que la confiance envers le conseil d'administration et envers toute l'équipe de la Caisse de Granby-Haute-Yamaska.

Elle invite les membres à remplir un court sondage de satisfaction sur l'assemblée générale annuelle de la Caisse. Elle précise qu'à différents endroits dans la salle, des affiches avec un code QR sont installés permettant ainsi de répondre au sondage sur un appareil mobile.

Pour souligner ensemble le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins et le 85^e anniversaire de la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska, les membres sont invités à la cafétéria, pour un petit moment d'échanges (environ 30 min), le tout accompagné de breuvages et de petites bouchées sucrées.

7. SUIVI DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation des membres, il y a eu 1323 membres qui ont exercé leur droit de vote. Les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration sont :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

- 94,6 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élection des membres du conseil d’administration

Les cinq (5) membres du conseil d’administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- Madame Lorraine Bédard
- Madame Roxana Cledon
- Madame Noémie Gravel-Denis
- Monsieur Olivier Larouche-Labonté
- Monsieur Nicolas Mailloux

Levée de l’assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse et autres moyens de communication, la 18^e Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 7 avril 2025 à 10 h 40.



.....

Lorraine Bédard, présidente d’assemblée



.....

Gaétan Cossette, secrétaire d’assemblée